

# UNE AGRICULTURE... SANS PAYSANS ?

L'EXEMPLE DU SECTEUR LAITIER  
EUROPEEN

**Stéphane PARMENTIER**

Décembre 2008

Oxfam-Magasins du monde  
Rue Provinciale, 285  
1301 Wavre  
Tél. : +32 (0) 10 43 79 50  
Fax : +32 (0) 10 43 79 69  
mdmoxfam@mdmoxfam.be  
[www.omdm.be](http://www.omdm.be)

*L'auteur adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes suivantes, sans l'aide desquels la réalisation de cette étude n'aurait pas été possible :*

*Jérôme Chaplier, François Graas et Corentin Hecquet d'Oxfam-Magasins du monde, pour les judicieuses remarques formulées à la lecture de versions antérieures du document, qui ont grandement aidé à en accroître la pertinence ;*

*François de Gaultier, Xavier Delwarte et José Druart de la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs), Alain Masure de la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture), Renaat Debergh de la CBL (Confédération Belge de l'industrie Laitière), Catherine Bauraind de la FLPLW (Filière Lait et Produits Laitiers Wallonne), Christian Baguette et Michel Sneessens de LAC+, pour les précieuses informations communiquées et pour leur disponibilité ;*

*Eva, pour sa patience admirable...*

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>I. La place des paysans et travailleurs agricoles dans les chaînes agroalimentaires....</b>	<b>6</b>
A. Les maillons de l'agroalimentaire.....	6
B. La notion centrale de « pouvoir de marché ».....	7
C. Des paysans et travailleurs agricoles marginalisés.....	8
Le taux de concentration.....	8
Le capital financier.....	9
L'existence de liens privilégiés avec le politique.....	9
Industrialisation ou disparition.....	10
<b>II. L'exemple de la filière européenne du lait et des produits laitiers.....</b>	<b>11</b>
A. La « grève du lait ».....	11
Motif déclencheur de la grève en Allemagne ? .....	12
En Belgique ? .....	13
B. Une tendance lourde.....	16
Une tendance européenne.....	16
C. Qui est responsable ?.....	17
La chaîne d'approvisionnement dans la filière européenne du lait et des..	17
produits laitiers	
Les laiteries sont-elles responsables ? .....	19
Le rôle de la grande distribution et de l'industrie de transformation.....	19
Un mécanisme de fixation des prix déconnecté des coûts de production...	20
Des choix politiques inadaptés.....	21
<b>III. Synthèse et pistes d'alternatives.....</b>	<b>24</b>
Des alternatives à l'échelle des politiques agricoles.....	25
Vers une consommation responsable.....	26
<b>Références.....</b>	<b>29</b>

# Introduction

Le titre de cette étude se veut provoquant. Comment, en effet, oser imaginer une agriculture sans paysans ? C'est que partout dans le monde, à des rythmes et des degrés divers selon les régions, les paysans s'endettent, sont de plus en plus marginalisés et disparaissent massivement. En région wallonne, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles est passé de 37.800 en 1980 à 21.500 en 1999<sup>1</sup>. En Belgique, de 61.705 en 2000 à 49.307 en 2006<sup>2</sup>. Des 570.000 exploitations agricoles que comptait la France en 1988, plus de 200.000 avaient disparu en 2003, au rythme moyen d'environ 3,5 % par an<sup>3</sup>. Dans l'ensemble des pays développés, le nombre d'exploitations agricoles existantes au début du XXème siècle a été divisé par quatre en cent ans<sup>4</sup>.

Les paysans des pays en développement ne sont pas en reste. Ils constituent la majorité des 1,2 milliard d'individus vivant avec moins de 1 dollar par jour. Leur précarité contraint fréquemment leurs familles à rechercher des sources de revenus à l'extérieur de l'exploitation, de manière temporaire ou permanente. Lorsque les revenus extérieurs ne suffisent plus à garantir la survie de la famille, celle-ci est condamnée à l'exode vers les villes ou à travailler dans de grandes exploitations agricoles, souvent dans des conditions très pénibles et dégradantes<sup>5</sup>.

Les raisons présidant à l'endettement, la marginalisation et la disparition progressives des paysans sont évidemment multiples. Les baisses de prix réels phénoménales intervenues depuis des décennies pour l'ensemble des produits de base agricoles<sup>6</sup>, l'instabilité croissante des marchés et les inégalités foncières en sont quelques-unes. La mise en concurrence forcée d'agriculteurs aux écarts de compétitivité naturelle très élevée ou l'exportation de produits à des prix inférieurs aux coûts de production, en sont d'autres. Un facteur joue néanmoins un rôle prépondérant : le déséquilibre flagrant des rapports de force entre acteurs de filières agroalimentaires. C'est à partir de là qu'il faut comprendre pourquoi l'industrie semencière, l'industrie de transformation ou la grande distribution

---

<sup>1</sup> Information extraite du Portail environnement de Wallonie à la page suivante :

<http://environnement.wallonie.be/eew2000/agri/agre1.htm>

<sup>2</sup> SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique et Information économique. (2006). *Chiffres clés 2006, Aperçu statistique de la Belgique*. SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, 48 p.

<sup>3</sup> BERNIER M. (2005). *Évolution de la démographie agricole et ses conséquences sur l'organisation, le fonctionnement et la transmission des exploitations agricoles*. Mission parlementaire de Marc BERNIER, Député de la Mayenne, auprès de Dominique BUSSEREAU, ministre de l'agriculture et de la pêche, 119 p.

<sup>4</sup> MAZOYER M. (2005). Développement agricole inégal et sous-alimentation mondiale. In Mazoyer M., Roudart L. (direction). *La fracture agricole et alimentaire mondiale. Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*. Universalis, p.15-35.

<sup>5</sup> *ibid.*

<sup>6</sup> A titre d'exemple, exprimées en valeur réelle (inflation prise en compte), les chutes des prix mondiaux annuels du sucre, du coton-fibre, du café et du cacao intervenues entre 1980 et 2005 sont comprises entre 68,5 et 77,6 %. KONING N., ROBBINS P. (2005). "Where There's a Will There's a Way : Supply Management for Supporting the Prices of Tropical Export Crops". In IIED (International Institute for Sustainable Development), ICTSD (International Centre for Trade and Sustainable Development). *Agricultural Commodities, Trade and Sustainable Development*. IIED, ICTSD, p. 181-200. Aussi spectaculaire soit-elle, la flambée des prix observée entre janvier 2006 et l'été 2008 pour la quasi totalité des produits agricoles doit être relativisée à la lumière des baisses de prix historiques survenues au cours des dernières décennies. En mars 2008, le FMI (Fonds Monétaire International) affirmait : « Le boom actuel, qui est plus général et prolongé que de coutume, contraste vivement avec la tendance baissière de la plupart des produits de base dans les années 80 et 90. Cela dit, en dépit du retournement de tendance apparent, les prix réels de nombre d'entre eux restent bien inférieurs aux niveaux observés dans les années 60 et 70 ». HELBLING T., MERCER-BLACKMAN V., CHENG K. (2008). « Vague porteuse ». In FMI, *Boom des matières premières : pour combien de temps encore ?*, Finance & Développement, Volume 45, Numéro 1, mars 2008, p.10-15. A noter que depuis quelques mois, les prix de la majorité des produits de base agricoles sont sensiblement à la baisse. Voir par exemple BERTHELOT J. (2008). *Les causes de l'essor et de l'éclatement de la bulle des prix agricoles*. Société Française d'Economie Rurale, 22 p.

sont à même d'imposer leurs conditions d'approvisionnement aux paysans (en matière de prix, de délai de livraison,...), ou d'influencer à leurs avantages les orientations des politiques agricoles. C'est à partir de là qu'il faut comprendre pourquoi les paysans, dont les intérêts sont souvent contraires à ceux de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution, sont chaque jour un peu plus victimes d'une dynamique de marchés agroalimentaires qui leur échappe et les exclut.

C'est avant tout à cette marginalisation des agricultures paysannes que cette étude se consacre, en concentrant son propos sur l'exemple du secteur laitier européen.

## **POURQUOI L'EXEMPLE DU SECTEUR LAITIER EUROPEEN ?**

Choisir d'illustrer cette problématique par l'analyse de la situation des producteurs laitiers européens peut surprendre dans le chef d'Oxfam-Magasins du monde. Traditionnellement, Oxfam-Magasins du monde met en effet l'accent sur la situation des paysans et artisans du Sud. Pourquoi donc braquer cette fois les projecteurs sur les producteurs du Nord ?

Les politiques agricoles aujourd'hui adoptées aux échelles nationale, régionale et internationale opposent assez systématiquement paysans du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, en les mettant de manière croissante en concurrence les uns avec les autres. Par ailleurs, certaines organisations agricoles et ONG ont parfois tendance à opposer de manière caricaturale les agriculteurs du Nord et du Sud lorsqu'elles dénoncent le dumping économique à l'exportation<sup>7</sup> des pays développés. Elles réduisent alors les agriculteurs du Nord au statut de « riches » vivant sur le dos des paysans pauvres du Sud, sans prêter attention au fait que les politiques de dumping des pays développés ne sont pas seulement préjudiciables aux paysans du Sud mais aussi à ceux du Nord<sup>8</sup>.

À contre-courant de ce qui précède, Oxfam-Magasins du monde défend un modèle agricole viable pour l'ensemble des paysans du globe. Un modèle où les paysans d'ici et d'ailleurs jouissent tous pleinement des droits humains fondamentaux, dans le respect du principe de la Souveraineté Alimentaire, qui désigne le droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur propre politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers<sup>9</sup>.

Dans ce contexte, l'exemple du secteur laitier européen est particulièrement approprié :

- Il illustre bien la marginalisation et la disparition progressive des paysans au Nord<sup>10</sup> ;
- Il montre ce faisant que l'enjeu n'est pas seulement l'amélioration des conditions de vie des paysans du Sud mais, plus largement, la défense d'un modèle agricole viable pour l'ensemble des paysans et des sociétés du Nord comme du Sud, de l'Est comme de l'Ouest.

Par ailleurs, cette étude se veut complémentaire au travail de recherche et information réalisé de longue date par Oxfam-Solidarité sur la question du lait, l'ONG ayant quant à elle mis essentiellement

---

<sup>7</sup> Le dumping économique à l'exportation est l'exportation d'un bien à des prix inférieurs aux coûts de production nécessaires à consentir pour produire ce bien dans le pays exportateur.

<sup>8</sup> Par exemple, la politique de dumping économique à l'exportation des Etats-Unis dans le secteur du coton-fibre contribue à la disparition des exploitations paysannes du même pays.

<sup>9</sup> Pour une définition plus détaillée du concept de Souveraineté Alimentaire, pour la première fois utilisé par Via Campesina en 1996, consulter le site Internet de Via Campesina : <http://www.viacampesina.org>.

<sup>10</sup> Ce qui n'enlève rien au fait que les impacts des facteurs de crise qui traversent le secteur agricole affectent globalement bien davantage les populations des pays en développement. Leurs économies nationales sont généralement bien plus dépendantes de ce secteur d'activités que ne le sont celles des pays développés.

l'accent sur la situation des producteurs laitiers du Sud.

## STRUCTURE DE L'ETUDE

Outre la présente introduction, cette étude comporte trois parties :

- La première aborde, de manière très générale, la question de la place des paysans et des travailleurs agricoles dans les chaînes agroalimentaires, en référant tout spécialement à la notion de « pouvoir de marché » (*market power*) ;
- La seconde illustre la marginalisation et la disparition croissantes des paysans en analysant le cas spécifique du secteur laitier européen. Elle revient sur la « grève du lait », qui a fait grand bruit au cours des derniers mois, pour en analyser les tenants et les aboutissants essentiels ;
- La troisième conclut en remettant brièvement en perspective ce qui précède et en formulant quelques pistes d'alternatives susceptibles d'améliorer la situation des producteurs laitiers européens.

Bonne lecture,

Stéphane Parmentier

### Contacts :

- Pour des précisions de contenu : Stéphane Parmentier, auteur de l'étude, consultant indépendant sur les questions agricoles ([s.parmenier\(at\)agriculture-viable.net](mailto:s.parmenier(at)agriculture-viable.net))
- Pour des informations sur l'utilisation de l'étude par Oxfam-Magasins du monde : Jérôme Chaplier, Directeur politique au sein d'Oxfam-Magasins du monde ([jerome.chaplier\(at\)mdmoxfam.be](mailto:jerome.chaplier(at)mdmoxfam.be) - 010/43 79 61)

# I. La place des paysans et des travailleurs agricoles dans les chaînes agroalimentaires

Peut-être assisterons-nous un jour, qui sait, à des campagnes d'éducation permanente ayant pour thème : « Nos aliments ne poussent pas dans les rayons de nos supermarchés ». Car dans bien des cas, du moins pour des produits impliquant un haut degré de transformation, les consommateurs ne savent plus d'où vient leur alimentation : ce qu'il a fallu faire pour qu'elle soit là, qui s'en est chargé et dans quelles conditions. Un peu comme si les grandes surfaces en étaient elles-mêmes la source. Bien sûr, nous savons tous que notre nourriture provient initialement, d'une façon ou d'une autre, du travail de la terre, de l'élevage ou de la pêche, et qu'une partie de ce qui est produit est ensuite transformée. Mais au moment d'acheter, cette conscience, même vague, n'existe plus. A cet instant précis, seule compte la perception de produits de consommation immédiatement accessibles en étalages. Pourtant, chaque produit est le fruit d'une histoire jalonnée d'étapes successives, parfois nombreuses. Qui en sont les protagonistes ?

## A. Les maillons de l'agroalimentaire

Schématiquement, interviennent en premier lieu les fournisseurs d'intrants (semences, pesticides, fertilisants), de matériel agricole ou d'aliments destinés aux animaux d'élevage. Ils livrent les facteurs de production à partir desquels pourront être « fabriquées » les matières premières. Ensuite entrent en scène les paysans, travailleurs agricoles, éleveurs et pêcheurs. Leur rôle est évidemment primordial : fournir ces matières premières, tant végétales (issues de cultures) comme le maïs ou le riz, par exemple, qu'animales (provenant d'animaux d'élevage) telles que la viande ou le lait. Une fois produites ou prélevées ces matières premières, une petite fraction d'entre elles est exportée, c'est-à-dire commercialisée sur les marchés internationaux, principalement par des négociants<sup>11</sup>. Qu'elles soient vendues là où elles sont produites ou à l'étranger, ces matières premières sont pour partie consommées telles quelles. C'est le cas des fruits et légumes frais. Le reste subit diverses altérations dont se chargent les transformateurs : le café est torréfié, le sucre raffiné, le beurre fabriqué à partir de la crème de lait de vache. Par ailleurs, les produits transformés peuvent être mélangés entre eux pour constituer des aliments bien plus complexes, pouvant eux-mêmes subir plusieurs transformations et se voir adjoindre divers additifs pour en « améliorer » le goût ou l'esthétique. Sont ainsi obtenus des produits finis, qu'il ne reste plus qu'à emballer, parfois conditionner et mettre à portée de mains des consommateurs au travers de divers canaux de distribution, dont la « voie royale » des grandes

---

<sup>11</sup> Durant les années 2000-2003, la part du volume de la production mondiale exportée a été de 12,5 % pour les céréales, de 7,4 % pour les viandes, de 7,1 % pour les produits laitiers et d'environ 10 % pour l'ensemble des aliments de base. BERTHELOT J. (2006). *Souveraineté alimentaire, prix agricoles et marchés mondiaux*, Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest, 15 p.

surfaces.

## B. La notion centrale de « pouvoir de marché »

À l'évidence, de la production des biens alimentaires à leur consommation finale, les différents maillons constitutifs des chaînes agroalimentaires ne tirent pas tous avantage des conditions d'approvisionnement pratiquées par les uns et les autres. Certains en retirent de gros bénéfices alors que d'autres parviennent tout juste à en (sur)vivre, dans des conditions indécentes. Pour comprendre d'où vient cette inégalité entre acteurs face à la dynamique des marchés agroalimentaires, référer au « pouvoir de marché » (*market power*) respectivement détenu par chacun d'entre eux est fondamental. Cela essentiellement pour deux raisons. D'une part, cette dynamique s'explique en partie par les orientations des politiques agricoles adoptées et mises en œuvre aux échelles nationale, régionale et internationale. Or, ces orientations résultent essentiellement de la capacité des uns et des autres à les influencer, et les acteurs exerçant la plus grande influence sont précisément ceux qui détiennent le plus grand pouvoir de marché. D'autre part, la dynamique effective des marchés n'est pas seulement le fruit des politiques agricoles appliquées par les diverses instances. Elle relève également, en dehors de tout cadre politique réglementaire, des pratiques de marché spécifiques des acteurs. Or là encore, les acteurs les plus influents sont ceux possédant un plus grand pouvoir de marché. Mais qu'est-ce que le « pouvoir de marché » ?

Sophia Murphy (IATP - Institute for Agriculture and Trade Policy-) définit cette notion comme « *la capacité d'affecter les prix, de réduire la compétition et d'établir des standards pour un secteur d'activité économique. (...) La capacité à fixer les prix du client au-dessus de leurs niveaux de compétitivité (pouvoir du vendeur) et/ou la capacité à fixer les prix du fournisseur en dessous de leurs niveaux de compétitivité (pouvoir de l'acheteur) (...) Une entreprise ayant du pouvoir de marché peut augmenter ses profits aux dépens de ses clients ou de ses fournisseurs ou des deux [traduit de l'anglais]* »<sup>12</sup>. On pourrait plus largement définir le pouvoir de marché comme la capacité qu'a un acteur de la chaîne (fournisseur d'intrants, producteur, négociant, transformateur, distributeur, ...) à imposer ses pratiques dans le cadre des transactions commerciales (en termes de prix d'achat ou de vente, de délais de livraison, de standards de production, ...), ainsi qu'à orienter à son avantage les politiques agricoles et alimentaires aux échelles nationale, régionale et internationale.

Le pouvoir de marché est favorisé par divers facteurs, souvent liés (dont nous verrons quelques exemples plus loin) :

- *La taille*, en termes de chiffre d'affaire, de parts de marché, de volume de transactions commerciales, ... ;
- *Le taux de concentration du secteur d'activité concerné*. On parle alors de concentration « horizontale ». Il y a concentration horizontale lorsque peu d'acteurs contrôlent un stade donné d'une filière d'approvisionnement agroalimentaire (fourniture d'intrants, négoce, distribution, ...). Ce taux de concentration peut être mesuré par différents indicateurs. L'un d'entre eux est le « ratio de concentration » (*CR - Concentration Ratio*). Il mesure la part de marché contrôlée par les plus grandes firmes (typiquement les 3, 4 ou 5 plus importantes). Le CR4, par exemple, mesure

---

<sup>12</sup> MURPHY S. (2006). *Concentrated Market Power and Agricultural*. Heinrich Böll Foundation, Misereor, Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy, 41 p.

l'ensemble des parts de marché détenues par les 4 plus grandes firmes. Un marché dont le CR4 est égal ou inférieur à 40 % est généralement considéré comme concurrentiel<sup>13</sup>;

- *Le degré de concentration verticale*. Il y a concentration verticale lorsque un ou plusieurs acteurs contrôlent plus d'une étape de la chaîne<sup>14</sup> ;
- *Le capital financier*. Disposer de moyens financiers importants permet par exemple d'investir dans des moyens de production plus performants (à productivité plus élevée), ce qui peut contribuer à accroître la compétitivité de l'acteur, le volume de ses débouchés et donc son « poids » sur le marché. Mais ces moyens financiers peuvent aussi contribuer, comme c'est le cas aux Etats-Unis, au financement des campagnes électorales des futurs mandataires politiques, rendant ceux-ci plus sensibles aux revendications de leurs créditeurs ;
- *L'existence de liens sociaux privilégiés avec le monde politique*, résultant d'une appartenance au même milieu social et culturel. De tels liens facilitent la communication, accroissent la réceptivité spontanée du politique aux messages qui lui sont adressés.

## C. Des paysans et travailleurs agricoles marginalisés

Au vu des facteurs dont dépend le pouvoir de marché, il n'est pas étonnant que les entreprises fournisseuses d'intrants, les négociants, les firmes transformatrices et, plus encore, les chaînes de supermarchés détiennent un pouvoir de marché infiniment plus grand que celui des paysans et travailleurs agricoles. Quelques exemples suffiront à constater le déséquilibre des forces en présence.

### LE TAUX DE CONCENTRATION

Le monde rural est bien moins concentré que les autres maillons des chaînes agroalimentaires. À l'échelle mondiale, alors que l'on estime à 2,6 milliards de personnes la population agricole totale (active et non active)<sup>15</sup> et à 450 millions d'individus le nombre d'ouvriers agricoles<sup>16</sup>, seules 10 entreprises contrôlent la moitié de l'offre semencière<sup>17</sup> et 3 ou 4 firmes la majorité des échanges mondiaux de chaque produit agricole (à l'exportation comme à l'importation)<sup>18</sup>. La distribution de produits alimentaires est elle aussi très concentrée. Elle est essentiellement dominée par seulement 4 à 5 chaînes de supermarchés dans chaque pays développé et témoigne également dans les pays en développement d'une montée en puissance de la grande distribution, même si l'ampleur du phénomène est encore limitée dans ce dernier cas<sup>19</sup>.

Cette différence considérable entre le taux de concentration du secteur de la production agricole et ceux d'autres acteurs est lourde de conséquences. De plus en plus contraints à produire dans une logique commerciale et concurrentielle, les paysans sont généralement « preneurs de prix »<sup>20</sup>, car ils ne disposent le plus souvent d'aucune marge de manœuvre pour négocier les conditions

---

<sup>13</sup> *ibid.*

<sup>14</sup> *ibid.*

<sup>15</sup> *Op. cit.* note 4.

<sup>16</sup> MURPHY S., *op. cit.*

<sup>17</sup> ETC Group. (2005). *Global Seed Industry Concentration*, ETC Group, 12 p.

<sup>18</sup> BERTHELOT J., *op. cit.* note 11.

<sup>19</sup> SOMO (Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen). (2005). *The challenge of the role of supermarkets for sustainable agriculture and trade related issues*. SOMO, 4 p.

<sup>20</sup> Cela signifie qu'ils sont contraints d'accepter les prix que d'autres leur imposent.

d'approvisionnement (ni avec leurs fournisseurs, ni avec leurs clients). En outre, si la consultation du secteur de la production agricole fait partie, dans de nombreux pays, du processus législatif à l'origine des politiques agricoles, les positions des organisations agricoles qui coexistent au sein d'un même pays ou d'une même région (habituellement deux, trois ou quatre) sont souvent très contrastées, parfois irréconciliables. Et pour cause : les exploitations agricoles d'un même pays ou d'une même région présentent généralement des profils très divers en termes de superficie, d'accès à la terre ou au capital, de plus ou moins grande proximité aux marchés ou de pratiques culturelles. Il arrive donc que le monde agricole soit traversé par des intérêts objectivement très contradictoires à l'échelle nationale ou régionale. Cela ne facilite pas la prise en compte de ces intérêts par le politique. Dans le même temps, l'industrie semencière, l'industrie de la transformation ou la grande distribution, par exemple, parlent plus facilement d'une seule voix. L'efficacité de leurs activités de lobbying en tire un avantage certain.

## LE CAPITAL FINANCIER

Ces mêmes activités de lobbying se voient également renforcées par les fonds investis par les multinationales de l'agroalimentaire pour financer les campagnes électorales des mandataires politiques. C'est entre autres et en particulier le cas aux Etats-Unis. Le U.S. Center for Responsive Politics rapporte qu'au cours de la période électorale 2003/04, 274 « comités d'action politique » ont fait des dons aux mandataires politiques au nom des firmes agroalimentaires, pour un montant total de 17.148.603 dollars. 68 % de ces investissements ont bénéficié aux républicains<sup>21</sup>. De fait, aux Etats-Unis, le financement massif des élections politiques par les firmes agroalimentaires est une pratique courante<sup>22</sup>.

L'industrie semencière fournit un autre exemple du rôle joué par le capital financier dans l'efficacité redoutable dont font preuve certains acteurs pour influencer les orientations des politiques agricoles. En l'occurrence, pour la seule année 2007, Syngenta et Monsanto auraient respectivement dépensé 1,2 et 4,5 millions de dollars US en activités de lobbying du gouvernement des Etats-Unis, entre autres en vue d'influencer la législation nationale en matière de pesticides, de biocarburants et de brevets<sup>23</sup>.

Face à de tels moyens, comment le monde rural, dont au moins 650 millions d'individus n'ont pas même de quoi manger à leur faim<sup>24</sup>, pourrait-il espérer peser sérieusement sur les orientations du politique ?

## L'EXISTENCE DE LIENS PRIVILEGES AVEC LE MONDE POLITIQUE

La fréquence des réunions organisées entre des représentants de la Commission européenne et de l'industrie des biotechnologies constitue une bonne illustration des liens étroits existant le monde politique et celui des affaires. Friends of the Earth Europe rapporte par exemple qu'en octobre 2007, Janez Potocnik et Günter Verheugen, respectivement Commissaire européen pour la Science et la

---

<sup>21</sup> MURPHY S., *op. cit.*

<sup>22</sup> BERTHELOT J., *op. cit.* note 11.

<sup>23</sup> The Business Journal of the Greater Triad Area, "Syngenta lobbying tab \$400k for quarter", 9 juin 2008 : <http://www.bizjournals.com/triad/stories/2008/06/09/daily3.html?t=printable>

<sup>24</sup> Selon la FAO, les trois quarts de la population souffrant à l'échelle mondiale de faim (sous-alimentation) sont des ruraux. MAZOYER M. (2008). « Pauvreté paysanne, sous-alimentation et avenir de l'humanité ». In DESGAIN S., OUMOU Z., *Nourrir la planète. Comprendre la souveraineté alimentaire*. CNCD, LUC PIRE, p.10-28. La FAO estime qu'en 2007, le nombre total de sous-alimentés était de 925 millions. La Libre.be (17/09/2008). *925 millions de personnes ont faim dans le monde*. La libre.be : <http://www.lalibre.be/societe/sciences-sante/article/446392/925-millions-de-personnes-ont-faim-dans-le-monde.html>

Recherche (DG Recherche) et Commissaire européen à l'Industrie (DG Entreprise)<sup>25</sup>, rencontraient ensemble l'industrie des biotechnologies dans les bureaux d'EuropaBio<sup>26</sup>. Or, souligne Friends of the Earth Europe, obtenir une réunion avec un seul de ces commissaires est habituellement très difficile. Les rencontrer en même temps témoigne donc d'une proximité certaine entre la Commission européenne et l'industrie des biotechnologies. Une proximité attestée par beaucoup d'autres exemples. La liste des événements organisés par cette industrie, auxquels assistent des représentants de la Commission, est longue. Pour Friends of the Earth Europe, pas de doute : la Commission consacre beaucoup plus de temps aux entreprises de biotechnologie qu'aux ONG ou au secteur de l'agriculture biologique<sup>27</sup>.

Autre exemple, la première version de l'Accord sur l'Agriculture (AsA) (l'un des accords phares de l'OMC) a été écrite par Dan Amstutz, alors l'un des directeurs de Cargill<sup>28</sup> et président de l'Association nord-américaine des exportateurs de grains. Dan Amstutz est ensuite devenu sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture chargé des programmes de soutien des marchés, puis négociateur en chef pour l'agriculture durant le cycle de l'Uruguay Round. Ensuite, il est devenu président de Amstutz & Company, un bureau de consultants spécialisé en agrobusiness et commerce international. Après cela, son parcours l'a conduit au poste de président du conseil d'administration d'une filiale commune de ADM, Cargill, Cenex Harvest States, Dupont et Louys Dreyfuss<sup>29</sup>.

## INDUSTRIALISATION OU DISPARITION...

Au final, dans la mesure où ils disposent d'un faible pouvoir de marché, infiniment plus faible que celui de l'industrie semencière, des sociétés internationales de négoce, de l'industrie de la transformation ou encore de la grande distribution, les paysans n'ont généralement pas d'autres choix que d'accepter les conditions d'approvisionnement requises en amont ou en aval par ces autres maillons des chaînes agroalimentaires. Des conditions qui favorisent une agriculture industrielle, au détriment des exploitations paysannes. Les pratiques de la grande distribution en sont un bon exemple, tant elles ne peuvent être sérieusement satisfaites que par cette forme d'agriculture : approvisionnement en gros volumes et à bas prix, imposition aux fournisseurs de standards aux coûts élevés afin de satisfaire les demandes sanitaires, sociales ou environnementales croissantes des consommateurs, répercussion de risques de livraison auprès des fournisseurs, ...

À des rythmes et des degrés divers selon les contextes, les paysans du monde entier ont a priori deux options face aux exigences draconiennes de leurs fournisseurs et de leurs clients : réussir à s'adapter (s'industrialiser) ou à terme disparaître. La récente crise du lait en Europe illustre bien cette marginalisation des exploitations paysannes.

---

<sup>25</sup> Bras exécutif de l'Union européenne (UE), la Commission européenne est composée de 40 DG (Directions Générales). Ces DG sont l'équivalent de ministères à l'échelle nationale. BEBB A., HOLDER H. *Too close for comfort. The relationship between the biotech industry and the European Commission*. Friends of the Earth Europe, 2007, 27 p.

<sup>26</sup> EuropaBio est l'organisme qui chapeaute, à Bruxelles, l'industrie des biotechnologies. Elle se définit comme « *la voix de l'industrie des biotechnologies européennes* ». Cette fédération agit non seulement comme groupe de lobby à part entière, mais également comme interface entre les entreprises de biotechnologies et la Commission européenne. Elle exerce une influence importante à la fois sur les diverses DG de la Commission, sur les Etats membres et les agences de l'UE. *Ibid.*

<sup>27</sup> *ibid.*

<sup>28</sup> La multinationale Cargill est notamment active dans le négoce et la transformation des céréales. Ensemble, Cargill et ADM contrôlent les 2/3 du commerce mondial des céréales. BERTHELOT J., *op. cit.* note 11.

<sup>29</sup> *ibid.*

## II. L'exemple de la filière européenne du lait et des produits laitiers

« *On travaille de plus en plus et on gagne de moins en moins !* », lance Lupe Prado, responsable du secteur laitier au SLG (Sindicato Labrego Galego), un syndicat galicien multisectoriel<sup>30</sup>. Lupe résumait ainsi la situation des producteurs laitiers de sa région, à l'occasion d'une rencontre de la CEVC (Coordination Européenne Via Campesina) organisée les 4 et 5 novembre 2008, en Galice (Espagne)<sup>31</sup>. Objectif de la rencontre : échanger sur la situation des producteurs laitiers dans les différents pays d'Europe et dégager des pistes pour sortir de la crise. Car c'est à une véritable crise que le secteur européen de la production laitière est confronté. Avec des prix aux producteurs qui chutent et des coûts de production qui grimpent, les revenus d'une majorité de producteurs fondent comme neige au soleil depuis quelques mois, un peu partout en Europe.

La crise actuelle des producteurs laitiers constitue un cas d'école pour illustrer la marginalisation croissante des paysans et paysannes européen(ne)s. Elle montre à quel point le monde paysan est de plus en plus exclu par la machine agroalimentaire.

### A. La grève du lait

Des milliers de litres de lait jetés dans les champs ou les fosses à purin en guise de protestation. Le 27 mai 2008, les producteurs de lait allemands entamaient ainsi un mouvement de grève, refusant de livrer leur lait aux laiteries. Lancé à l'initiative de la BDM (Bundesverband Deutscher Milchviehalter), fédération représentant près de la moitié de la production nationale, le mouvement est suivi dès le lendemain par 95 % des adhérents de ce syndicat agricole. Très rapidement, il dépasse les frontières du pays, touchant notamment l'Autriche où l'IG Milch, fédération de producteurs, appelait le 28 mai ses 6000 membres à réduire immédiatement de moitié leurs livraisons aux laiteries<sup>32</sup>. D'autres pays européens, dont en particulier les Pays-Bas, la France<sup>33</sup> ou encore la République tchèque<sup>34</sup>, sont tout aussi rapidement touchés. En dehors de l'Europe, le mouvement gagne également la Suisse. Le 2 juin,

---

<sup>30</sup> Propos recueillis à l'occasion d'une rencontre de la CEVC en Galice, Espagne, les 4 et 5 novembre 2008.

<sup>31</sup> La CEVC regroupe une vingtaine d'organisations agricoles présentes dans une douzaine de pays d'Europe, dont en Belgique la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs). Elle fait partie du mouvement paysan international Via Campesina. Créé à Mons en 1993, regroupant près de 130 organisations agricoles réparties dans 56 pays, Via Campesina défend l'agriculture paysanne et est à l'origine du concept de Souveraineté Alimentaire, utilisé pour la première fois en 1996.

<sup>32</sup> Trends.be (28 mai 2008). *La grève du lait allemande fait tache d'huile en Europe* : <http://www.trends.be/fr/economie/politique-economique/12-1635-45525/la-greve-du-lait-allemande-fait-tache-d-huile-en-europe.html#topPage>

<sup>33</sup> GISSÜBELOVA J. (4 juin 2008). *Grève du lait en Allemagne : les fermiers tchèques se déclarent solidaires*. Radio Prague. <http://www.radio.cz/fr/article/104772>

<sup>34</sup> Radio Prague (4 juin 2008). *Grève du lait en Allemagne : les fermiers tchèques se déclarent solidaires* : <http://www.radio.cz/fr/article/104772>

Big-M (Bäuerlichen Interessengruppe im Marktkampf), l'association allemande à l'initiative de la grève le 29 mai, estimait à 10.000 le nombre de producteurs qui, sur les 27.000 producteurs laitiers que compte le pays, avaient interrompu leurs approvisionnements aux laiteries<sup>35</sup>.

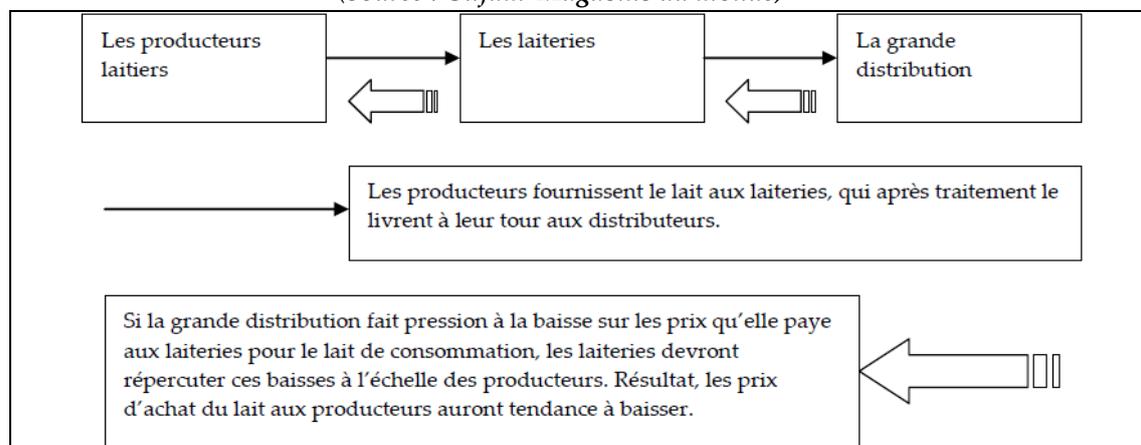
La Belgique n'a pas échappé au mouvement de grogne. À commencer par les Cantons de l'Est où le 30 mai 2008, entre 500 et 600 fermiers décidaient de jeter leur lait, soit près de 70 % de la production laitière de cette région<sup>36</sup>. Depuis lors, les actions de protestation et de sensibilisation se sont multipliées un peu partout dans le pays : manifestation nationale le 18 juin à Bruxelles, blocage de laiteries et d'enseignes de grandes surfaces, sensibilisation des consommateurs à la situation des producteurs laitiers, accompagnée d'une distribution gratuite de lait ou, à l'inverse, d'une vente à des prix couvrant les coûts de production et une juste rémunération du travail paysan,...

### MOTIF DECLENCHEUR DE LA GREVE EN ALLEMAGNE ?

À l'origine, ce sont les bas prix d'achat du lait pratiqués par les laiteries et les distributeurs qui ont mis le feu aux poudres. En mars 2008, Aldi et Lidl, deux chaînes de hard discount, décidaient d'acheter le lait 12 euro cents moins cher. Compte tenu de cette politique de prix, les laiteries achetaient quant à elles le lait aux producteurs à un prix de base situé entre 28 et 33 euro cents<sup>37</sup>. Or, avec la hausse du prix du fourrage (destiné à nourrir le bétail) et de l'énergie (+ 7 % en quelques mois), les coûts de production moyens d'un litre de lait sont évalués dans la région à 35 euro cents. En d'autres termes, un certain nombre de producteurs vendent leur lait à perte.

#### *Schéma simplifié de la chaîne d'approvisionnement du lait de consommation*

(Source : Oxfam-Magasins du monde)



<sup>35</sup> Romandie News (2 juin 2008). *La grève du lait continue de prendre de l'ampleur en Suisse* :

[http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20080602145303921721948107000\\_brf030.xml](http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20080602145303921721948107000_brf030.xml)

<sup>36</sup> Actu24.be (30 mai 2008). *Des producteurs jettent leur lait* : [http://www.actu24.be/MBO\\_Article/151597.aspx](http://www.actu24.be/MBO_Article/151597.aspx)

<sup>37</sup> Le « prix de base » correspond au prix payé par les laiteries pour un lait dont la qualité et la composition correspondent aux qualité et composition « standards » sur le marché. La qualité est définie en vertu du nombre de germes, du nombre de cellules somatiques (principalement constituées de globules blancs), de la présence éventuelle de résidus d'antibiotiques ainsi que de celle d'impuretés visibles. La composition standard est définie en vertu de la teneur en matière grasse, de la teneur en protéines et de la teneur en eau. Notons encore que le prix de base n'inclut pas le montant de l'ADL (Aide Directe Laitière). Le montant de cette aide est depuis 2006 d'environ 3,5 cents le litre pour les producteurs qui détenaient un quota laitier au 31 mars de la même année. Voir Division de la Politique agricole, DGA (Direction générale de l'Agriculture). (2007). *Etude du secteur laitier wallon. Synthèse et annexes*, DGA du Ministère de la Région wallonne, 211 p. Nous expliquerons plus loin en quoi consiste cette aide et pourquoi elle est allouée. De même, nous expliciterons comment fonctionne le régime des quotas laitiers auxquelles sont soumises les exploitations laitières. Retenons ici simplement qu'un quota est une limitation du volume de la production.

## EN BELGIQUE ?

La situation n'est pas meilleure en Belgique. Au contraire, ce pays est l'un de ceux où les prix d'achat du lait aux producteurs sont les plus bas. Cette situation s'explique notamment par le fait que du volume global de lait commercialisé par les laiteries, la proportion de débouchés à plus faible valeur ajoutée est plus importante en Belgique que dans beaucoup d'autres pays européens<sup>38</sup>.

A l'instar des autres producteurs laitiers européens, les producteurs belges ont vu le prix d'achat des laiteries s'effondrer en l'espace de quelques mois. D'après les chiffres fournis par une récente étude du SPF (Service Public Fédéral) Economie, le prix d'achat moyen du lait aux producteurs était en novembre 2007, pour l'ensemble de la Belgique, de 44,6 euro cents le litre (plus haut niveau atteint en 2007). A un tel prix, tout allait bien pour les agriculteurs. Mais ces conditions idéales n'ont pas duré longtemps. En janvier 2008, le prix d'achat baissait à 40,7 euro cents, puis à 37,4 euro cents en mars, 33,4 en mai et 31,3 en juin<sup>39</sup>. C'est d'abord en réaction à cette chute vertigineuse du prix d'achat (-30 % en 8 mois) que les producteurs belges ont rejoint leurs homologues allemands dans le mouvement de protestation.

Depuis lors, le prix d'achat moyen du lait aux producteurs n'a cessé de baisser. A l'échelle nationale, exception faite des Cantons de l'Est<sup>40</sup>, il était d'environ ...25,2 euro cents le litre en novembre 2008<sup>41</sup>. Avec l'ADL (Aide Directe Laitière), qui est pour rappel de l'ordre de 3,5 euro cents le litre depuis 2006, cela équivaut à près de 28,5 euro cents le litre (pour les détenteurs d'un quota au 31 mars 2006). Or, selon la FUGEA, les coûts de production varient entre 25 et 40 euro cents le litre<sup>42</sup>, la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture) estimant qu'ils se situent, pour plus de 80 % des exploitations laitières wallonnes, dans une fourchette comprise entre 28 et 32 euro cents le litre<sup>43</sup>. Quant à la moyenne des coûts de production, l'ex-DGA (Direction Générale de l'Agriculture) l'évalue à environ 33 euro cents le litre pour les exploitations laitières très spécialisées (voire encadré). Le constat est clair : même en comptant l'ADL, un certain nombre de producteurs laitiers ne gagnent pas de quoi couvrir leurs coûts, ni a fortiori de quoi dégager une marge bénéficiaire minimale pour vivre correctement de leur travail.

---

<sup>38</sup> Parmi les types de produits transformés à partir du lait, certains coûtent évidemment moins chers que d'autres. De manière générale, si les laiteries s'orientent vers la transformation de types de produits à plus bas prix, elles devront vendre leur lait à plus bas prix aux acteurs avec lesquels elles traitent. Donc, elles devront nécessairement acheter à plus bas prix le lait aux producteurs (à supposer qu'elles entendent maintenir intactes leurs marges).

<sup>39</sup> SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. (2008). *Développements récents dans l'évolution des prix et des coûts de la chaîne du lait*. 47 p.

<sup>40</sup> Très proches de l'Allemagne, les producteurs laitiers belges des Cantons de l'Est bénéficient de prix d'achat significativement plus élevés que ceux dont bénéficient les producteurs situés dans tout le reste de la Belgique. Si l'on veut se faire une bonne idée de la situation typique d'une grande majorité de producteurs laitiers belges, il est donc bien plus pertinent d'exclure du calcul du prix d'achat moyen la région des Cantons de l'Est.

<sup>41</sup> Chiffre résultant d'informations recueillies auprès de producteurs membres de la FUGEA en décembre 2008.

<sup>42</sup> FUGEA. (17 juin 2008). *La FUGEA revendique des prix rémunérateurs et équitables pour les producteurs laitiers et de viande belge et européens*, communiqué, FUGEA.

<sup>43</sup> Information recueillie auprès de la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture) en juillet 2008.

### Estimation des coûts de production

La direction de l'Analyse économique agricole, au sein de l'ex-DGA, aujourd'hui DGARNE (Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement), a récemment fourni une estimation des coûts moyens de production des exploitations laitières. Bilan de l'opération : 33,05 euro cents le litre pour le premier semestre 2008. Cette estimation a été réalisée sur des exploitations laitières dites « très spécialisées » : le lait est leur unique production commerciale (à l'exception de la viande en tant que produit joint).

#### Structures des coûts de production par poste

	Coûts par poste exprimés en euro cents	Coûts par poste exprimés en %
Aliments*	6,74	20,39
Engrais, semences, ...	2,60	7,87
Divers	5,23	15,82
Travaux par tiers	1,38	4,18
Matériel	6,60	19,97
Foncier	10,50	31,77
Total	33,05	100

\*La rubrique « Aliments » est constituée, en moyenne, à 75 % d'aliments concentrés achetés. Le poste « Divers » reprend les frais vétérinaires, l'intérêt sur le capital circulant et le cheptel vif ainsi que les frais généraux. Dans le poste « Foncier », on trouve les amortissements des bâtiments et des quotas achetés, les intérêts correspondants, les frais d'entretiens, d'assurances, etc.

Les coûts peuvent varier considérablement d'une exploitation à l'autre, dans la mesure où les exploitations ont des profils très diversifiés (nombre de vaches laitières, modes de production, productivité, ...). Selon la Direction de l'Analyse économique agricole, le coût total de production varierait ainsi de 34 % de part et d'autre de la moyenne.

Les auteurs de l'étude insistent également sur le fait qu'un coût important n'est pas repris dans le calcul : le salaire d'un ouvrier agricole spécialisé (fixé par la Commission paritaire nationale de l'Agriculture). En intégrant ce salaire au calcul, le coût total de production varie finalement, en moyenne, entre 40,55 et 45,05 euro cents le litre.

Cela étant, il faut signaler que si tous les facteurs de production sont rémunérés, certaines charges comprises dans cette estimation ne font pas l'objet d'un paiement réel. Par exemple, l'amortissement est une charge qui traduit bien l'usure du matériel, mais qui n'est pas déboursée<sup>44</sup>.

La situation des producteurs laitiers belges est donc particulièrement préoccupante. Nous pourrions toutefois nous consoler en nous disant qu'elle s'est un peu améliorée au cours des deux dernières années. La lecture de l'étude du SPF Economie, déjà mentionnée plus haut, nous y invite. Elle indique que par rapport aux prix auxquels ils vendaient en moyenne leur lait au cours de l'année 2006, les producteurs laitiers belges percevaient en août 2008 4,6 € de plus pour 100 litres. Malheureusement, les coûts de production variables témoignent d'une plus forte augmentation au cours de la même période : 5,4 € par 100 litres<sup>45</sup>. La comparaison des 6 premiers mois de 2008 aux 6 premiers mois de 2007 montre que les coûts ayant connu la plus forte augmentation sont :

- Les engrais (4,8 % des coûts totaux en 2006) : + 84,12 % ;
- L'énergie (6 % des coûts totaux en 2006) : + 37,61 % ;
- L'alimentation du bétail (24,33 % des coûts totaux en 2006) : + 24,33 %<sup>46</sup>.

Plus préoccupant encore, la situation devrait empirer au cours des prochains mois. Sur le marché

<sup>44</sup> Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement. (4<sup>ème</sup> trimestre 2008). « Estimation du coût de production du lait », In Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, *Les nouvelles de l'automne*, p. 5.

<sup>45</sup> SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, *op. cit.*

<sup>46</sup> SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, *op. cit.*

européen comme sur les marchés internationaux, l'offre de produits laitiers est en hausse et la demande stagne (sur fond de crise financière). En vertu de la loi de l'offre et de la demande, ce contexte fait entre autres pression sur les prix de vente et d'achat pratiqués par les laiteries. Le prix de base auquel les laiteries achètent le lait est donc en train de baisser. Ce mouvement baissier est tel que dans certains milieux de producteurs laitiers, on prévoit des prix de base à... 22 euro cents le litre de lait en début 2009<sup>47</sup>. « *On est en train de descendre et on n'est pas encore en bas* », confie Johan Dehouck, producteur laitier dans la région de Soignies. Et de poursuivre : « *On n'aura pas d'embellie avant au moins 6 mois à mon avis* »<sup>48</sup>.

Sous l'effet d'une baisse des prix de vente et d'une hausse de leurs coûts, les producteurs voient donc leurs revenus laitiers diminuer. Cette diminution a des conséquences plus ou moins dommageables sur chaque exploitation laitière. Xavier Delwarte, Secrétaire général de la FUGEA, insiste sur les difficultés accrues auxquelles vont être confrontés les paysans dans les semaines et les mois qui viennent : « *Avant la crise actuelle, les producteurs ont pu capitaliser. Maintenant, nombre d'entre eux vont commencer à avoir des problèmes de trésorerie, à s'endetter* »<sup>49</sup>.

#### **Une baisse de revenus laitiers aux conséquences variables**

*Une contraction des revenus laitiers à l'échelle des agriculteurs est préjudiciable à toutes les exploitations laitières. Mais la portée du préjudice sera plus ou moins grande selon le profil spécifique de chaque exploitation. Cette portée dépend notamment des deux facteurs suivants :*

- *Le degré de « spécialisation » des exploitations laitières, c'est-à-dire l'importance du revenu laitier dans le revenu global de l'exploitation agricole. Plus cette spécialisation est importante, plus les conséquences d'une baisse du revenu laitier sur la viabilité économique de l'exploitation seront dommageables, toutes choses égales par ailleurs ;*
- *Le volume global de la production laitière. De manière générale, plus ce volume est important, moins les conséquences d'une contraction du revenu laitier sur la viabilité économique de l'exploitation seront dommageables (à la condition qu'une marge bénéficiaire, aussi minime soit-elle, soit réalisée par « unité » de production). Produire plus conduit en effet à multiplier le bénéfice unitaire réalisé. D'autre part, cela conduit à réaliser certaines économies d'échelle, ce qui réduit les coûts de production unitaires et globaux.*

*Au final, les exploitations laitières les plus vulnérables à une baisse des revenus laitiers sont les exploitations à la fois « très spécialisées » et de petite taille. En région wallonne, cette catégorie correspondait en 2005 à 871 exploitations, soit environ 14 % des exploitations laitières. La production de lait y contribue pour plus de 65 % à la marge brute. Le nombre de vaches y est inférieur à 40<sup>50</sup>.*

Dans un tel contexte, de nombreux agriculteurs n'auront pour seule solution que la réduction ou l'abandon de la production laitière pour d'autres productions économiquement plus rentables, comme le veut la logique d'un marché de plus en plus libre. Pour Renaat Debergh, Secrétaire Général de la CBL (Confédération Belge de l'industrie Laitière), « *C'est vrai, le fermier doit gagner sa vie. Mais quel salaire lui donne-t-on ? (...) Qu'est-ce qui est le prix de revient ? Nous, ce que l'on pense, et c'est dur, je sais, est qu'un fermier, c'est un entrepreneur. Il décide de se lancer dans cette production et si ce n'est pas intéressant, il fait autre chose. Ce n'est pas si simple de changer, c'est vrai. Mais il peut mettre plus de céréales, par exemple. Dans certains cas, pas dans tous, c'est possible. (...) Ou bien investir dans la production pour la bioénergie. Ou autre chose. Il y a des alternatives. Si ce n'est vraiment pas intéressant, il faut dire « j'arrête, ce n'est plus intéressant ».* Et c'est ce qu'on a vu en 2006 en Europe. Il y a eu des prix bas en 2005 et 2006 et certains ont dit : « *pour ces prix, je ne marche pas* ». Et ça, c'est logique. Et alors, on se retrouve avec moins de lait en Europe (et

<sup>47</sup> Le Sillon belge. (14 novembre 2008). « Des perspectives peu encourageantes », In Le Sillon belge, *Le Sillon belge* N°3349, p. 4.

<sup>48</sup> Propos recueillis en décembre 2008.

<sup>49</sup> Propos recueillis en décembre 2008.

<sup>50</sup> Division de la Politique agricole, DGA, *op. cit.*

*un peu moins en Australie) et les prix augmentent »<sup>51</sup>.*

Que l'on apprécie ou non cette façon de voir les choses, la « solution » préconisée n'est pas nécessairement des plus réalistes pour améliorer la situation de l'agriculteur. Car on ne voit pas très bien par quoi les producteurs laitiers pourraient remplacer le lait. C'est ce qu'explique José Druart, producteur laitier dans la région de Tournai et responsable de la commission LAIT de la FUGEA : « *Au niveau des céréales, les prix sont très mauvais. (...) Et je parle de toutes les céréales en général. Le prix du blé est mauvais. Même pour le maïs ou l'épeautre, les conditions sont mauvaises. Donc ce n'est pas une solution. Les betteraves, c'est pareil. (...) La chicorée, c'est pareil. En pommes de terre, l'année passée le marché était bon, mais cette année il est très, très mauvais. (...) Pour la viande, les choses ne vont pas très bien non plus. Pour le porc, les conditions aussi sont mauvaises. (...) C'est bouché partout. (...) La rhubarbe, elle, est tout à fait rentable. C'est le plus gros bénéfice en cultures. Mais si demain, tout le monde décide de faire de la rhubarbe, les prix baisseront. Si tous les agriculteurs mettent un hectare de rhubarbe, il y en aura trop. (...) Remplacer le lait par autre chose ? Non »<sup>52</sup>. Johan Dehouck ne dit pas autre chose : « *Je ne sais pas sur quoi on va pouvoir se récupérer »<sup>53</sup>.**

## **B. Une tendance lourde**

La Belgique et plus particulièrement la région wallonne restent dominées par un modèle de production laitière à petite échelle. Toutefois, la chute récente des revenus laitiers des paysans renforce une tendance observée dans le pays depuis plus de 20 ans : la production laitière se concentre dans un nombre de plus en plus restreint d'exploitations dont la taille et la productivité moyennes vont croissant. Ainsi, on constate par exemple que :

- Le nombre de détenteurs de vaches laitières en région wallonne est passé de 18.385 en 1985 à 6.313 en 2005 (soit une baisse de 65,6 %). Pour l'ensemble de la Belgique, ce nombre est passé de 25.196 en 1993-94 à 13.796 en 2005-06 (soit une diminution de 45,25 %) ;
- Le quota moyen par exploitation augmente sensiblement. En Belgique, il est passé de 113.000 litres en 1993-94 à 218.181 litres en 2005-06 (210.316 litres en 2005-06 en région wallonne) ;
- La taille du cheptel moyen connaît également une augmentation importante. En région wallonne, il est passé de 24,3 vaches laitières en 1985 à 38,1 en 2005 ;
- La proportion de vaches pie-noire et pie-rouge (races purement laitières) au sein du cheptel est en hausse. En région wallonne, elle est passée de 44,6 % en 1985 à 76,1% en 2005<sup>54</sup>.

### **UNE TENDANCE EUROPEENNE**

Loin de se limiter à la seule Belgique, la tendance lourde relevée plus haut se retrouve un peu partout en Europe, comme le montre le tableau qui suit.

---

<sup>51</sup> Propos recueillis en juillet 2008 au siège de la CBL.

<sup>52</sup> Propos recueillis en décembre 2008.

<sup>53</sup> Propos recueillis en décembre 2008.

<sup>54</sup> Division de la Politique agricole, DGA, *op. cit.*

*Evolution du nombre de producteurs et du quota moyen par exploitation entre 1993 et 2005*  
(Source : Division de la Politique agricole, DGA, 2007)

Etat membre	1993-1994		2005-2006		Evolution	
	Nombre de Producteurs	Quota moyen (kg)	Nombre de producteurs	Quota moyen (kg)	Nombre de producteurs %	Quota moyen %
Danemark	16.427	271.167	5.917	752.897	-63,98	177,65
Allemagne	208.987	132.854	107.705	257.820	-48,46	94,06
France	158.499	149.132	103.059	231.714	-34,98	55,37
Irlande	50.000	104.676	22.503	239.595	-54,99	128,89
Italie	127.119	72.469	46.016	223.489	-63,80	208,39
Pays-Bas	43.850	250.472	22.281	493.707	-49,19	97,11
Roy. Uni	38.291	372.079	19.459	744.439	-49,18	100,08
EUR-15	924.006	115.257	466.762	252.577	-49,48	119,14

Clairement, l'intensification de la production apparaît à une majorité d'agriculteurs comme la réponse appropriée aux baisses de revenus. Gilles Bédelle, producteur français, explique : « *La diminution des prix de marché va encore réduire nos marges. Pour moi, la stratégie est simple. Ce serait plutôt d'intensifier la production, pour augmenter encore la productivité des vaches et pourquoi pas la production* »<sup>55</sup>.

## C. Qui est responsable ?

Evaluer la part de responsabilité des uns et des autres dans la crise récente à laquelle sont confrontés les producteurs laitiers n'est pas chose aisée. Si l'on veut formuler des stratégies de réponse cohérentes pour résoudre cette crise, chercher à comprendre à quel(s) niveau(x) le problème se situe est pourtant fondamental. Pour cela, il est d'abord indispensable de comprendre comment est structurée la filière du lait et des produits laitiers : quelles en sont les étapes, quels acteurs interviennent et à quels niveaux.

### LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE LA FILIÈRE DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS

La chaîne d'approvisionnement du lait et des produits laitiers fait intervenir un nombre variable d'acteurs, qui dépend notamment :

- De la filière de distribution privilégiée : via la grande distribution et autres distributeurs ou en « circuits courts » (vente à la ferme, groupes d'achat communs ou solidaires, marchés, comptoirs fermiers<sup>56</sup>). La grande majorité du lait produit à la ferme fournit les filières classiques de distribution, dont en bonne partie les grandes surfaces<sup>57</sup> ;
- Des catégories de produits finis élaborés partiellement ou exclusivement avec du lait : lait de consommation, fromages, beurre, yaourts, ... ;
- De la « concentration verticale » caractérisant ou non la filière d'approvisionnement. Pour rappel, il y a concentration verticale lorsque un ou plusieurs acteurs gèrent plus d'une étape de la chaîne.

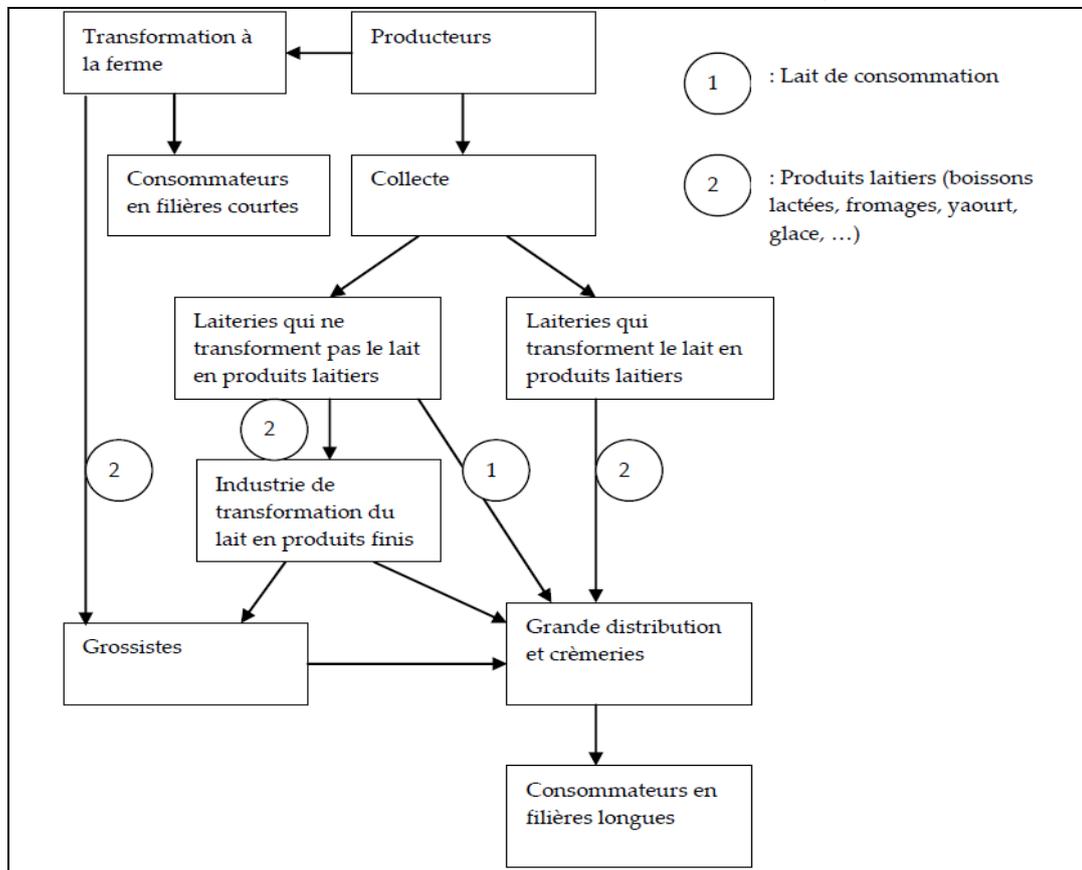
<sup>55</sup> Propos extrait d'un documentaire audiovisuel. Dirk Barrez/Global Society. (2007). *La vache 80 a un problème*. Vredeseilanden, CSA, Oxfam Solidarité, Wervel, RAD, CPE, Acord.

<sup>56</sup> Nous reviendrons plus loin sur la notion de « circuits courts » ou « filières courtes ».

<sup>57</sup> A peine 1 ou 2 % du lait produit est transformé à la ferme. Information extraite d'un entretien avec la CBL en juillet 2008.

Danone, par exemple, ne se contente pas d'acheter le lait aux producteurs et de procéder aux opérations de traitement spécifiques d'une laiterie. L'entreprise produit aussi des yaourts, etc.

*Schéma simplifié de la chaîne d'approvisionnement belge du lait et des produits laitiers.  
(Source : Oxfam-Magasins du monde, à partir d'informations de la  
FLPLW -Filière Lait et Produits Laitiers Wallonne-)*



Les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement présentent des degrés de concentration très contrastés. À cet égard, la différence est flagrante, par exemple, entre les stades de la production et du traitement du lait par les laiteries. En Belgique, un peu plus de 13.000 producteurs laitiers (13.313 en 2007)<sup>58</sup> fournissent une trentaine de laiteries<sup>59</sup>. Plus exactement, dans chaque région du pays, des centaines de producteurs approvisionnent typiquement une ou deux laiteries.

Une fois arrivé à la laiterie, le lait subit diverses opérations (standardisation, homogénéisation, traitement thermique –pasteurisation, stérilisation ou stérilisation à haute température-)<sup>60</sup>. Au terme de ces opérations, près d'un quart du lait traité par les laiteries (environ 30 % à l'échelle européenne) approvisionne directement les grandes surfaces sous forme de lait de consommation<sup>61</sup>. Tout le reste est transformé en beurre, fromages, yaourts, boissons lactées, poudre de lait, glaces, ... Certaines laiteries gèrent, au moins en partie, cette transformation du lait en produits laitiers. D'autres se limitent aux opérations susmentionnées. Les produits laitiers rejoignent ensuite la grande distribution

<sup>58</sup> Information renseignée par la FLPLW : <http://www.filierelait.be/index.php?id=5>

<sup>59</sup> CBL (Confédération Belge de l'industrie Laitière). (2008). *Rapport annuel 2008. Année d'activités 2007*. CBL, 75 p.

<sup>60</sup> Pour des explications sur ces diverses opérations réalisées dans les laiteries, consulter par exemple le site Internet de la FLPLW : <http://www.filierelait.be>

<sup>61</sup> CBL, *op. cit.*

et les crèmeries, après un éventuel passage chez des grossistes<sup>62</sup>.

## LES LAITERIES SONT-ELLES RESPONSABLES ?

De prime abord, on pourrait s'attendre à ce que les producteurs désignent les laiteries comme les premières responsables de leurs malheurs : n'est-ce pas elles qui leurs achètent le lait ? Or ils ne le font pas. Il faut dire que pour environ deux tiers d'entre elles, les laiteries sont des sociétés coopératives gérées par des agriculteurs<sup>63</sup>. Dans ces laiteries-là, ce sont donc des agriculteurs qui, réunis en Conseil d'Administration, sont habilités à déterminer chaque mois le prix d'achat du lait aux producteurs. Et on les voit mal se reprocher eux-mêmes l'imposition de trop bas prix...

Cela étant, les agriculteurs siégeant au sein de Conseils d'Administration de laiteries ne sont pas représentatifs des producteurs laitiers dans leur ensemble. Leurs intérêts ne se limitent pas au stade de la production agricole, puisqu'ils investissent en outre dans la coopérative laitière. Renaat Debergh (CBL) explique : « *Ces fermiers-là, ce sont des entrepreneurs. Dans leurs fermes, mais aussi dans leur laiterie. Et ils savent très bien que payer un prix à 47 cents, on peut le faire pendant deux mois et ensuite on fermera boutique. (...) Ils ont une vue sur un plus long terme. (...) Ces gens-là comprennent très bien que c'est un prolongement de leurs fermes. D'ailleurs, ils ont investi quelques milliers d'euro. (...) Ils sont beaucoup plus nuancés [que les fermiers ayant participé à la grève du lait] »<sup>64</sup>.*

En fait, pour avoir une bonne idée de la responsabilité éventuelle des laiteries dans la récente crise des producteurs laitiers, il faudrait commencer par apprécier l'évolution de leurs marges bénéficiaires au cours des derniers mois. Les récentes baisses de prix d'achat du lait aux producteurs coïncident-elles avec une hausse de leurs marges ? L'étude du SPF Economie, déjà citée précédemment, aurait dû permettre de répondre entre autres à cette question. Malheureusement, elle ne renseigne pas l'évolution des marges bénéficiaires mensuelles des laiteries à compter de janvier 2008, alors que c'est depuis ce même mois que les prix d'achat aux producteurs ont connu une baisse vertigineuse. En revanche, elle révèle qu'entre 2006 et 2007, les marges des laiteries sont restées sensiblement les mêmes : en moyenne 2,54 % en 2007 contre 2,64 % en 2006. Cela tend à montrer qu'à partir de mai 2007, lorsque la grande distribution a fortement augmenté les prix auxquels elle achète le lait de consommation aux laiteries (près de 18 % de hausse entre mai et décembre pour le lait demi écrémé)<sup>65</sup>, les laiteries ont pleinement répercuté ces hausses à l'échelle des producteurs.

## LE ROLE DE LA GRANDE DISTRIBUTION ET DE L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION

En Belgique comme en Allemagne et d'autres pays européens, les producteurs laitiers identifient comme principal coupable la grande distribution, qu'ils accusent de faire de manière injustifiée pression sur les prix.

La grande distribution a manifestement une responsabilité dans la crise des producteurs laitiers. Dans la mesure où les prix qu'elle impose aux laiteries pour le lait de consommation constitue l'un des critères de fixation du prix d'achat du lait aux producteurs, une baisse du premier favorise en effet

---

<sup>62</sup> Par souci de clarté dans l'analyse, les développements qui suivent distinguent clairement entre laiteries et industrie de transformation. Il va de soi que le raisonnement doit être quel que peu ajusté dans le cas des laiteries qui transforment, au moins partiellement, le lait en produits finis.

<sup>63</sup> Information extraite d'un entretien avec la CBL en juillet 2008.

<sup>64</sup> Propos recueilli auprès de la CBL en juillet 2008.

<sup>65</sup> SPF Economie, P.ME., Classes moyennes et Energie, *op. cit.*

celle du second, toutes choses égales par ailleurs. Or nous avons vu qu'en Allemagne, la baisse des prix à l'origine de la grève du lait était intervenue après décision de Lidl et Aldi d'acheter aux laiteries le lait 12 euro cents moins cher. En Belgique, l'étude du SPF Economie révèle qu'entre mars 2008 et septembre 2008, les prix perçus par les laiteries pour le lait demi écrémé ont baissé de près de 8 %. Et cela alors que dans le même temps, les prix au détail n'ont baissé que d'environ 4,5 %, ce qui signifie qu'au cours de cette période, les grandes surfaces n'ont répercuté que partiellement auprès des consommateurs les baisses de prix auxquelles elles ont acheté le lait demi écrémé aux laiteries<sup>66</sup>. Pour Vincent Van Quickenborne, ministre en charge de l'Entreprise et de la Simplification, cela « *peut s'expliquer par les coûts salariaux et énergétiques auxquels doit faire face le secteur de la distribution* »<sup>67</sup>. Impossible de se prononcer sur ce point étant donné l'absence d'informations précises et transparentes de la grande distribution en la matière.

Cela étant, lorsque les laiteries déterminent le prix auquel elles achèteront le lait aux producteurs, elles doivent négocier avec d'autres acteurs que la seule grande distribution. Dès lors, elles doivent composer avec bien d'autres critères que les exigences des grandes surfaces. Cette situation est en bonne partie liée au fait que les trois quarts de la production laitière ne sont pas vendus à la grande distribution mais, nous l'avons vu, à l'industrie de transformation, qui en fera notamment de la poudre et du beurre servant à la fabrication de chocolat, de pâtisseries industrielles, de fromage, etc. Il s'en suit que si les prix pratiqués par toutes les laiteries suivent une même tendance, la manière dont chacune détermine son prix d'achat relève du cas par cas. Sont en effet différents, pour chaque laiterie :

- Les différents débouchés privilégiés, ainsi que le poids relatif de chacun d'entre eux dans le volume global de lait vendu à l'industrie de transformation et à la grande distribution ;
- L'ensemble des critères à prendre en compte et leur importance relative dans la négociation des prix. Par exemple, plus une laiterie approvisionnera l'industrie du beurre, plus elle devra a priori tenir compte des prix internationaux de ce bien alimentaire ;
- Les acteurs auxquels diverses quantités de lait seront livrées, ainsi que les rapports de force que la laiterie nouera respectivement avec chacun d'entre eux.

C'est dire combien le processus de fixation des prix d'achat pratiqués par les laiteries est complexe. Cette complexité rend difficile une évaluation précise des parts de responsabilités respectives de l'industrie de transformation et de la grande distribution dans la faiblesse actuelle des prix aux producteurs. Il est probable que la grande distribution joue à cet égard un rôle plus important que l'industrie de transformation, tant la première impose aujourd'hui de manière croissante ses conditions aux marques, dans le domaine alimentaire comme dans d'autres. Mais ce ne sont là que des suppositions, qui demanderaient à être vérifiées par des recherches complémentaires.

## **UN MECANISME DE FIXATION DES PRIX DECONNECTE DES COÛTS DE PRODUCTION**

Une chose est particulièrement préoccupante quant à la manière dont sont fixés les prix d'achat du lait aux producteurs. Comme le confirment tant les organisations agricoles que l'industrie laitière, les coûts de production des agriculteurs ne font pas partie des critères pris en compte à ce niveau<sup>68</sup>. Nous

---

<sup>66</sup> SPF Economie, P.ME., Classes moyennes et Energie, *op. cit.*

<sup>67</sup> La Libre.be. (22/10/2008). *Baisse du prix du lait répercutée à moitié*. La libre.be :

<http://www.lalibre.be/toutelinfo/belga/103404/baisse-prix-du-lait-repercutee-a-moitie.html>

<sup>68</sup> Information unanimement recueillie lors d'entretiens menés en juillet et août 2008 auprès de représentants de la FUGEA, de la FWA, de la CBL et de la laiterie LAC+.

sommes donc loin, très loin d'un modèle de commercialisation respectueux du droit des paysans à vivre correctement des fruits de leur travail. Si nous étions dans un tel modèle, les prix d'achat aux producteurs seraient en premier lieu fixés à partir des coûts de production d'une majorité d'exploitations, auxquels serait ensuite ajoutée une marge bénéficiaire estimée nécessaire pour garantir une juste rémunération du travail paysan. Or, non seulement il n'en est rien, mais surtout, construire les prix d'achat du lait à partir de ces coûts apparaît inconcevable dans le contexte actuel. C'est ce qu'explique Christian Baguette, Président de la coopérative laitière LAC+ : « A partir du moment où les industriels laitiers sont mis en concurrence sur le marché mondial, où les différents produits sont mis en concurrence au niveau européen, comment peut-on dire à la grande distribution « il nous faut autant », c'est-à-dire « le coût plus une petite marge », alors que pour d'autres produits, on vend au prix que le marché permet ? (...) Est-ce qu'on pourra un jour faire abstraction des règles de marché en partant simplement du raisonnement « coût de production + marge » ? Je ne l'imagine pas, à moins de décisions politiques relativement révolutionnaires »<sup>69</sup>.

Etant donné l'absence totale de prise en compte des coûts de production dans la fixation des prix aux producteurs, il n'est pas étonnant que régulièrement, ces prix ne couvrent pas ces coûts... Toute la question est alors de savoir pourquoi cette prise en compte est inconcevable dans le contexte actuel. Pour répondre à cette question, référer aux orientations actuelles de la PAC (Politique Agricole Commune) est fondamental.

## DES CHOIX POLITIQUES INADAPTES

La PAC est entrée en vigueur en 1962. Ses objectifs initiaux figurent dans l'article 39 du Traité de Rome (instituant la Communauté économique européenne), signé par six pays en 1957 (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg). Dans le contexte d'une Europe déficitaire en produits agricoles, il s'agissait à l'époque d'accroître la productivité de l'agriculture, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs<sup>70</sup>.

Progressivement à partir de 1962, des « OCM » (Organisations Communes de Marchés), spécifiques aux différents secteurs de production agricole, ont été mises en place en vue de réaliser ces objectifs. Inaugurée en 1968, l'OCM du lait et des produits laitiers couvre le lait et la crème de lait (frais, conservés, concentrés ou sucrés), le beurre, les fromages et les caillebottes, le lactose et le sirop de lactose, ainsi que les aliments composés pour animaux à base de produits laitiers<sup>71</sup>. À l'instar d'autres OCM, cette OCM était à l'origine essentiellement caractérisée par :

- Une politique de soutien des prix intérieurs européens à des niveaux supérieurs à ceux des marchés internationaux. Ces prix intérieurs correspondent à des prix minima uniques sur le marché intérieur européen ;
- Un contrôle des importations protégeant le marché intérieur des effets néfastes, pour les secteurs productifs européens, de la concurrence internationale ;
- Une garantie illimitée d'achats des produits en surplus sur le marché intérieur par des organismes étatiques spécialement habilités en ce sens. Ce dispositif étant financé (pour l'achat, le stockage et l'exportation des surplus) par le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole)<sup>72</sup>.

---

<sup>69</sup> Propos recueillis en août 2008.

<sup>70</sup> CEE (Communauté Economique Européenne). (1957). Traité instituant la Communauté économique européenne : <http://mjp.univ-perp.fr/europe/1957rome2.htm#2>

<sup>71</sup> Division de la Politique agricole, DGA, *op. cit.*

<sup>72</sup> GOUIN D.-M. (2005). « La performance économique comparée des systèmes de régulation du secteur laitier, une analyse

Assez rapidement, le niveau assez attractif des prix de soutien des produits laitiers a favorisé la production d'excédents, qui devenaient de plus en plus coûteux à stocker et écouler sur les marchés internationaux. Au point qu'en 1983-84, les fonds alloués au secteur du lait et des produits laitiers accaparaient le tiers du budget total du FEOGA. Pour remédier à ce problème, un régime de quotas de production laitière fut mis en place en 1984. Toujours en œuvre aujourd'hui, ce régime consiste à appliquer, pour une période de 12 mois, une sanction financière à toute quantité de lait collectée au-delà d'une quantité attribuée à chaque Etat-membre. Il vise donc une limitation de la production à l'échelle de chaque Etat européen, en s'appuyant sur l'attribution d'une quantité de référence soit aux producteurs, soit aux laiteries<sup>73</sup>.

À l'origine, la PAC était principalement une politique de soutien des revenus agricoles par les prix. En clair, garantir un niveau de vie décent aux agriculteurs passait essentiellement par garantir des prix de vente couvrant les coûts de production et générant une marge bénéficiaire indispensable pour permettre à l'exploitant de vivre correctement. À partir de 1992, cette orientation a radicalement changé : le soutien aux revenus agricoles s'appuie essentiellement sur l'octroi d'aides compensatoires allouées dans un contexte de baisse des prix. De fait, les réformes successivement mises en œuvre depuis 1992 témoignent globalement d'une baisse des prix de soutien et d'un accroissement des aides directes destinées à compenser cette baisse<sup>74</sup>. Ce tournant majeur de la PAC a notamment affecté le secteur du lait et des produits laitiers. La réforme de 2003, dite « réforme à mi-parcours », s'est avérée particulièrement décisive à ce niveau. Cette réforme comportait les mesures suivantes :

- La prolongation du régime des quotas, mais avec en point de mire son expiration au 31 mars 2015 (en l'absence de propositions de la Commission européenne adoptée à une majorité qualifiée au Conseil des Ministres) ;
- Une hausse du quota de production de 1,5 % en 3 ans ;
- Une baisse de 25 % du prix d'intervention (prix de soutien minimal en vigueur sur le marché intérieur européen) du beurre en 4 ans et de 15 % de la poudre de lait en 3 ans à compter de 2004 ;
- Une baisse du volume des achats des interventions (c'est-à-dire du volume pour lequel l'OCM du lait et des produits laitiers prévoit l'achat au prix d'intervention) ;
- Une compensation partielle de la baisse des prix européens du lait consécutive à ces mesures (baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait ; baisse du volume des interventions) par l'octroi d'aides directes compensatoires « découplées » de la production, c'est-à-dire indépendantes des prix de l'année en cours ou des quantités produites<sup>75</sup>. Ces paiements correspondent à l'ADL (Aide Directe Laitière). Ils ont progressivement augmenté, au cours de trois années consécutives, pour atteindre environ 35,5 € la tonne à compter de 2006 pour les détenteurs d'un quota laitier au 31 mars de la même année<sup>76</sup>.

Aux orientations qui précèdent, il faut encore ajouter les aspects suivants si l'on veut caractériser fidèlement la PAC actuelle :

- L'absence de mesures ad hoc de contrôle des importations ;

---

internationale ». In Direction des Politiques Economiques et Internationales, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, République Française, *Notes et études économiques n°24*, pp. 99-133.

<sup>73</sup> Division de la Politique agricole, DGA, *op. cit.*

<sup>74</sup> Charvet J.-P. (2005). « La politique agricole commune de l'Union européenne ». In Mazoyer M., Roudart L. (direction). *La fracture agricole et alimentaire mondiale. Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*. Universalis, p. 145-164.

<sup>75</sup> PFSA (Plate-Forme Souveraineté Alimentaire). (2008). *L'avenir du secteur laitier européen. La PFSA plaide pour la préservation et l'amélioration du système de gestion de l'offre.*, PFSA, 4 p.

<sup>76</sup> Division de la Politique agricole, DGA, *op. cit.*

- L'absence d'un quelconque mécanisme garantissant aux producteurs agricoles une négociation collective des prix avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

L'ensemble de toutes ces conditions définit un contexte dans lequel les prix d'achat aux producteurs dépendent exclusivement d'un certain nombre de « données » du marché. Ces dernières sont en premier lieu les prix internationaux du beurre et de la poudre de lait, une mise en concurrence accrue entre les produits européens et les produits importés sur le marché intérieur de l'UE, ainsi que les rapports de force extrêmement inégaux entre agriculteurs d'un côté et industrie agroalimentaire et grande distribution de l'autre. Ce contexte favorise clairement la volatilité croissante des prix d'achat du lait aux producteurs et leur baisse fréquente. Plus grave encore, il rend impossible toute perspective de prise en compte des coûts de production des exploitants comme critère participant à la détermination des prix d'achat. C'est bien là la raison fondamentale pour laquelle les paysans européens producteurs de lait ne gagnent plus aujourd'hui de quoi vivre correctement de leur travail.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, la nouvelle réforme de la PAC, adoptée à l'arrachée le 20 novembre 2008 dans le cadre du bilan de santé, ne fait que renforcer les mêmes orientations. En ce qui concerne le secteur du lait et des produits laitiers, les ministres de l'agriculture ont en particulier décidé l'augmentation des quotas laitiers, à raison de 1 % par an, au cours des 5 prochaines années à compter de 2009<sup>77</sup>. Cette évolution préfigure la disparition pure et simple des quotas à l'horizon 2014-15, souhaitée par l'actuelle Commission<sup>78</sup>. D'ici 2013, les quotas laitiers des Etats-membres devraient donc avoir augmenté de 5 % au total<sup>79</sup>. Certes, l'accord contraint la Commission européenne à publier deux rapports d'évaluation, avant le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, sur l'évolution du marché et les conditions de démantèlement des quotas. Or ces rapports rendent théoriquement possible le *statu quo* des quotas, voire même leur réduction. Mais un *statu quo* ou une réduction en 2011 ou 2012 sont très peu probables : quoi qu'elles diront, les recommandations à venir dans ces rapports ne seront en rien contraignantes<sup>80</sup>. En attendant, les hausses pour 2009 et 2010 sont d'ores et déjà actées. Elles affaiblissent la capacité des quotas, déjà limitée, à lutter efficacement contre les risques de surproduction et sont donc susceptibles, loi de l'offre et de la demande oblige, d'accentuer les baisses de prix. L'industrie agroalimentaire et la grande distribution, elles, auront encore davantage les moyens de s'approvisionner à bas prix, sans que le consommateur y trouve nécessairement avantage.

---

<sup>77</sup> Initialement, la Commission européenne avait proposé une hausse annuelle de 2 %.

<sup>78</sup> Lorsque les quotas ont été instaurés en 1984, ils devaient l'être pour une période de 5 ans. Ensuite, les Etats-membres ont décidé de les prolonger à plusieurs reprises étant donné les conditions de marché. En 2003, dans le cadre de la réforme à mi-parcours, les Etats-membres ont pour rappel décidé de les prolonger jusqu'en 2014-15. A cette échéance, ce seront aux Etats-membres de décider de les prolonger à nouveau si la Commission, qui garde l'initiative législative, ne prévoit pas cette prolongation. Au final, si les Etats-membres ne prennent pas les choses en mains pour prolonger les quotas laitiers au-delà de 2014/15, ceux-ci mourront de leur belle mort.

<sup>79</sup> Soucieuse de voir ses quotas rehaussés substantiellement, l'Italie a obtenu l'octroi de ses 5% de hausse dès 2009.

<sup>80</sup> PARMENTIER S., DRUART J. (5 décembre 2008). « Une PAC en voie de libéralisation totale ! », *In Le Sillon belge, Le Sillon belge N°3352*, p. 9.

# Synthèse et pistes d'alternatives

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme en son article 23 : « *Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale* »<sup>81</sup>. Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels ne dit pas autre chose, déclarant en son article 7 : « *Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment la rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs [...] une existence décente pour eux et leur famille conformément aux dispositions du présent Pacte* »<sup>82</sup>.

Ce droit fondamental de tout individu à une rémunération « décente », « juste » ou « équitable », les Etats-membres de l'Union européenne se sont de longue date engagés à le faire respecter en ratifiant les textes de droit international qui le consacrent. Force est hélas de constater qu'à l'échelle des paysans et paysannes européens, cet engagement n'est qu'une coquille vide. Ce qui précède nous l'a abondamment montré. Les paysans sont progressivement exclus du système alimentaire, dont ils constituent pourtant le maillon le plus fondamental. Partout en Europe, le nombre d'exploitants se réduit à vue d'œil. Partout en Europe, la concentration de la production agricole va croissant. Partout en Europe, les paysans sont sommés de s'industrialiser ou de disparaître. Avec cette évolution, c'est tout le modèle d'agriculture paysanne familiale, que l'Union européenne prétend soutenir, qui disparaît, chaque jour un peu plus.

Comme l'illustre l'exemple du secteur laitier, les orientations privilégiées par la PAC sont très largement responsables de cette évolution : absence de mesures ad hoc de contrôle des importations, baisses des prix et des volumes d'interventions en vue d'aligner progressivement les prix intérieurs sur les prix internationaux, démantèlement progressif des quotas dans un contexte de surproduction, absence de règles strictes contraignant l'industrie agroalimentaire et la grande distribution à prendre en compte dans leurs pratiques d'achat les coûts de production des agriculteurs, absence de politiques de mise en marché collective à même d'accroître le pouvoir de marché des agriculteurs dans la négociation des prix, ... Ces dispositions augmentent considérablement la volatilité des prix aux producteurs et augurent des chutes à l'avenir non seulement plus fréquentes, mais aussi plus importantes, de ces prix sous la barre des coûts de production d'une majorité d'exploitations paysannes. Elles avantagent en revanche l'industrie agroalimentaire et la grande distribution, qui y trouvent l'occasion d'accentuer des marges bénéficiaires pourtant déjà élevées. Pour ce faire, la méthode est simple. Elle consiste pour ces acteurs, lorsque les conditions du marché (offre, demande, prix internationaux) encouragent une baisse des prix aux producteurs, à ne répercuter que partiellement et tardivement cette baisse aux consommateurs<sup>83</sup>.

Bien sûr, la perspective de chutes de prix plus fréquentes et importantes aux producteurs a des limites : celles du seuil de viabilité économique minimal en dessous duquel un certain nombre de

---

<sup>81</sup> ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. [23/02/07]. Disponible <[http://www.un.org/french/aboutun/dudh/dudh\\_text.htm](http://www.un.org/french/aboutun/dudh/dudh_text.htm)>

<sup>82</sup> HCNUDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. HCNUDH, 4 p.

<sup>83</sup> Lorsque les prix grimpent au contraire, l'industrie agroalimentaire et la grande distribution n'en souffrent pas nécessairement, car elles répercutent immédiatement ces hausses à l'échelle des consommateurs.

producteurs, aussi réduit soit-il, ne sont plus en mesure d'approvisionner en suffisance l'industrie agroalimentaire et la grande distribution. Mais tant qu'un nombre minimale d'exploitations agricoles, de taille de plus en plus grande, sont capables de répondre à leurs demandes d'approvisionnement, les conditions de marché peuvent continuer à se dégrader à l'extrême pour toutes les autres. C'est précisément à ce sort que beaucoup de producteurs laitiers européens sont aujourd'hui promis : sur un marché en proie à une volatilité croissante, chaque baisse de prix significative emporte avec elle les exploitations les plus vulnérables.

## DES ALTERNATIVES A L'ECHELLE DES POLITIQUES AGRICOLES

Cette situation n'est pas acceptable. *La commercialisation du lait et des produits laitiers doit être source de revenus décents pour les producteurs laitiers, y compris et en particulier pour les petits et moyens exploitants pratiquant un modèle d'agriculture paysanne, tout en fournissant des biens alimentaires à des prix décents pour les consommateurs.* Tout cela est possible moyennant :

- **(1) La mise en place d'un système efficace de gestion de l'offre.** A l'échelle européenne, un tel système viserait à garantir aux agriculteurs européens des prix de marché plus stables, couvrant leurs coûts de production et générant une marge bénéficiaire indispensable à une vie digne. Bien conçue et mise en œuvre, la gestion de l'offre mettrait en même temps un terme à toute pratique de dumping économique à l'exportation de l'Union européenne dans les pays tiers. Un tel système requiert notamment le recours aux instruments de politique agricole suivants :
  - Des quotas de production adaptés à la réalité des agricultures paysannes. Ce qui implique, non la suppression du régime des quotas, mais sa révision et son renforcement en ce sens. En l'occurrence, les quotas devraient être redistribués en les adaptant aux besoins propres de chaque région ou pays ;
  - Des quotas à l'importation et des tarifs douaniers, afin de garantir un approvisionnement essentiellement européen en lait et produits laitiers.

### ***La gestion de l'offre comme réponse au dumping économique à l'exportation***

*Bien conçue et mise en œuvre, la gestion de l'offre (adaptation de l'offre à la demande) met effectivement fin aux pratiques de dumping économique à l'exportation, c'est-à-dire à l'exportation d'un bien à des prix inférieurs aux coûts de production nécessaires à consentir pour produire ce bien dans le pays exportateur. Dans la mesure où elle limite le volume de la production en l'ajustant à la demande interne, les quelques excédents toujours possibles sont nécessairement très limités. En outre, à condition que ces excédents ne soient pas exportés moyennant l'octroi de subventions, ils le sont à des prix bien supérieurs à ceux auxquels ils le seraient en l'absence de gestion de l'offre. Ajoutons enfin que si en dépit de ce qui précède, les quelques surplus exportés sont encore source de trop bas prix à l'étranger ici ou là (qu'il y ait ou non dumping économique à l'exportation), le recours à des taxes aux exportations, par exemple, peut facilement mettre un terme définitif à de telles pratiques.*

- **(2) La mise en place d'un système adapté de "mise en marché collective",** destiné à rééquilibrer les rapports de force entre producteurs et industrie ou grande distribution dans la négociation des prix et autres conditions d'approvisionnement. Cette mise en marché collective doit intégrer les coûts de production des agriculteurs comme critère central à partir desquels négocier les prix d'achat aux producteurs. Ces prix doivent à la fois couvrir ces coûts et générer une marge bénéficiaire minimale indispensable pour garantir des revenus dignes aux agriculteurs. S'il est loin d'être parfait, le système de mise en marché collective canadien constitue une source d'inspiration utile.

***Le modèle canadien de mise en marché collective, une source d'inspiration utile***

*Couplé à une gestion de l'offre, le système canadien de mise en marché collective intègre explicitement les coûts de production des producteurs laitiers comme critère de négociation des prix d'achat aux producteurs. Il prévoit la publication par l'Etat d'un prix de base de référence à partir duquel producteurs et industrie négocient. Lorsque producteurs et industrie ne parviennent pas à se mettre d'accord, l'Etat impose le prix auquel le lait devra finalement être acheté.*

*Le système canadien de mise en marché collective est également basé sur un principe de "discrimination des prix" : les laiteries doivent acheter le lait à un prix d'autant plus élevé que les prix des produits transformés conçus à partir de ce lait sont eux-mêmes plus élevés. En même temps, tous les producteurs laitiers reçoivent néanmoins un même prix pour le lait (quelles que soient les utilisations du lait –transformation en tel type ou tel autre type de produits-).*

*Pour autant, le système canadien de mise en marché collective est loin d'être parfait. En particulier, il n'enraye pas la marginalisation et la disparition progressive des petites et moyennes exploitations pratiquant une agriculture paysanne. Il ne s'agit donc pas de vouloir l'appliquer au pied de la lettre, de le transporter tel quel au contexte européen qui, en outre, a ses spécificités propres. Il n'en reste pas moins une source d'inspiration utile<sup>84</sup>.*

- **(3) Le maintien et la hausse des prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait.** Cette mesure contribuerait à rehausser les prix d'achat du lait aux producteurs, puisque les prix du beurre et de la poudre de lait constituent des critères importants pour fixer ces prix d'achat.
- **(4) La transparence totale sur les prix et autres conditions d'approvisionnement pratiqués à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement du lait et des produits laitiers.** Cette transparence est la première étape, indispensable, pour identifier les pratiques d'approvisionnement abusives de certains acteurs et ensuite les sanctionner.

Bref, des alternatives techniquement crédibles à la crise de revenus à laquelle sont confrontés les producteurs laitiers européens existent à l'échelle des politiques agricoles. Encore faut-il vouloir les mettre en œuvre.

## **VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE**

Des alternatives existent aussi à l'échelle des consommateurs que nous sommes pour améliorer la situation des paysans européens. Elles sont autant de formes diverses d'un même mode de commercialisation de l'alimentation : la « filière courte » ou « circuit court ». Ce mode de commercialisation des produits présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Le producteur gère lui-même la vente ou le fait avec l'aide d'une coopérative, d'un artisan et/ou en partenariat avec les consommateurs. Il est ainsi le premier bénéficiaire de cette vente ;
- Les intermédiaires commerciaux sont éliminés au maximum afin de privilégier un lien plus direct entre producteurs et consommateurs ;
- Les relations se veulent équitables entre les acteurs, moins nombreux, de la filière. Elles sont faites de confiance, de respect mutuel et de convivialité ;
- Un grand soin est porté au respect de l'environnement, de la santé des producteurs et des consommateurs, sans passer obligatoirement par le bio ;
- Les produits consommés sont dans leur grande majorité locaux. Certains (une minorité) sont des produits du Sud issus du commerce équitable ;
- Les productions paysannes sont valorisées au détriment de productions issues d'une agriculture plus industrielle ;
- Les consommateurs achètent à des prix raisonnables les produits alimentaires.

---

<sup>84</sup> GOUIN D.-M. (2005), *op. cit.*

La filière courte peut prendre quatre formes principales :

- **Les Groupes d'Achats Communs (GAC) ou Groupes d'Achats Solidaires (GAS).** Ce sont des groupes de personnes qui s'approvisionnent collectivement en produits écologiques de qualité (fruits, pain, produits laitiers, viande, ...) directement auprès de paysans et transformateurs artisans locaux. Les produits de saison sont souvent achetés par « paniers » (paniers de légumes,...). En général, chaque ménage au sein du groupe d'achat s'engage à passer régulièrement commande au cours d'une saison de production, afin de contribuer à une sécurité de revenus pour les producteurs concernés. La fréquence de commande est variable selon les groupes. Les commandes peuvent être bimensuelles, mensuelles ou trimestrielles, par exemple. Étant en contact direct avec les producteurs, les membres du groupe d'achat ont la certitude de les rémunérer correctement pour leur travail, de bénéficier de produits de qualité et sains. Et cela tout en réalisant quelques économies sur les dépenses alimentaires. Certains ménages estiment parfois faire baisser ces dépenses de 15 à 20 %<sup>85</sup>. En Belgique, les régions de Bruxelles et de Wallonie comptent respectivement une vingtaine de GAS et une quarantaine de GAC<sup>86</sup>. Cela peut sembler peu à l'échelle de ces deux régions. Mais le phénomène est en pleine expansion. Pierre Stassart, socio économiste à l'ULg (Université de Liège), confirme : « *Les achats groupés sont plus répandus en Flandre, via les voedselteams et les groentenabonnementen. Mais le phénomène est en pleine expansion du côté francophone* »<sup>87</sup>. De nombreux groupes d'achats sont en gestation ;
- **Les magasins spécialement dédiés à la filière courte : les « comptoirs paysans ».** Outre la distribution de produits fermiers et artisanaux, parfois bio, ces magasins offrent souvent d'autres services, tel qu'un service traiteur. Ils peuvent être le fruit de coopératives de producteurs seuls. C'est le cas de COPROSAIN, qui possède trois magasins « Comptoir Fermier » (Ath, Braine-l'Alleud, Mons<sup>88</sup>). Ils peuvent également être l'initiative de coopératives d'agriculteurs et de consommateurs ;
- **La vente à la ferme.** En Wallonie, plus de 400 fermes pratiquent à ce jour la vente directe<sup>89</sup>. Nombre d'entre elles n'offrent pas « seulement » la possibilité d'y acheter directement des légumes, fromages, viandes et autres produits alimentaires de base. Elles comprennent aussi des restaurants ou organisent des tables d'hôtes. Il est même possible d'y séjourner ;
- **Les marchés.** Certains marchés sont spécifiquement mus par les caractéristiques spécifiques de la filière courte, telles qu'elles sont mentionnées plus haut.

Les initiatives ne manquent donc pas pour consommer autrement lorsque l'on veut bien s'en donner la peine. Des initiatives aujourd'hui rassemblées à l'échelle nationale par Saveurs Paysannes. Cette organisation est née en juillet 2007 des efforts conjoints de la FUGEA et du VAC (Vlaams Agrarisch Centrum (VAC)). Saveurs Paysannes est à la fois la coordination nationale de promotion et de défense des produits paysans et artisanaux de Belgique, et le nom de la marque auto-gérée des produits paysans et artisanaux.

---

<sup>85</sup> DE MUELENAERE M. (29 et 30 novembre 2008). « Bien manger, meilleur marché », Le Soir, p.19.

<sup>86</sup> Information communiquée par François DE GAUTHIER, FUGEA.

<sup>87</sup> DE MUELENAERE M., op. cit.

<sup>88</sup> Le site Internet de COPROSAIN : <http://www.coprosain.be>

<sup>89</sup> Information renseignée par François DE GAUTHIER, FUGEA.

**Saveurs Paysannes**

*Saveurs Paysannes promeut l'agriculture paysanne. Une forme d'agriculture qui permet à un maximum de paysans répartis sur l'ensemble du territoire de vivre correctement de leur travail, en fournissant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine, savoureuse et de qualité, à prix abordable aux citoyens. Le tout sans épuiser les ressources naturelles de demain.*

*En termes de pratiques culturelles, Saveurs Paysannes encourage un mode de production écologique utilisant le moins possible d'intrants agricoles (pesticides et engrais chimiques). Le respect de l'environnement n'est pas le seul souci à l'origine de ce choix. Il s'agit aussi de favoriser l'autonomie des paysans à l'égard des entreprises qui fournissent ces intrants, ainsi que la santé des consommateurs.*

*Saveurs Paysannes promeut également le principe de la Souveraineté Alimentaire. Pour rappel, ce principe désigne le droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur propre politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. Cela implique notamment la priorité à la production agricole locale pour nourrir la population, et ce pour deux raisons essentielles. D'une part, l'agriculture paysanne a pour vocation originelle la l'approvisionnement des marchés intérieurs. D'autre part, consommer local se justifie en termes de lutte contre le réchauffement climatique.*

# Références

- Actu24.be (30 mai 2008). *Des producteurs jettent leur lait* : [http://www.actu24.be/MBO\\_Article/151597.aspx](http://www.actu24.be/MBO_Article/151597.aspx)
- BEBB A., HOLDER H. *Too close for comfort. The relationship between the biotech industry and the European Commission*. Friends of the Earth Europe, 2007, 27 p.
- BERNIER M. (2005). *Évolution de la démographie agricole et ses conséquences sur l'organisation, le fonctionnement et la transmission des exploitations agricoles*. Mission parlementaire de Marc BERNIER, Député de la Mayenne, auprès de Dominique BUSSEureau, ministre de l'agriculture et de la pêche, 119 p.
- BERTHELOT J. (2006). *Souveraineté alimentaire, prix agricoles et marchés mondiaux*, Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest, 15 p.
- BERTHELOT J. (2008). *Les causes de l'essor et de l'éclatement de la bulle des prix agricoles*. Société Française d'Economie Rurale, 22 p.
- CBL (Confédération Belge de l'industrie Laitière). (2008). *Rapport annuel 2008. Année d'activités 2007*. CBL, 75 p.
- CEE (Communauté Economique Européenne). (1957). *Traité instituant la Communauté économique européenne* : <http://mjp.univ-perp.fr/europe/1957rome2.htm#2>
- Charvet J.-P. (2005). « La politique agricole commune de l'Union européenne ». In Mazoyer M., Roudart L. (direction). *La fracture agricole et alimentaire mondiale. Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*. Universalis, p. 145-164.
- DE MUELENAERE M. (29 et 30 novembre 2008). « Bien manger, meilleur marché », *Le Soir*, p.19.
- Dirk Barrez/Global Society. (2007). *La vache 80 a un problème*. (documentaire audiovisuel). Vredeseilanden, CSA, Oxfam Solidarité, Wervel, RAD, CPE, Acord.
- Division de la Politique agricole, DGA (Direction générale de l'Agriculture). (2007). *Etude du secteur laitier wallon. Synthèse et annexes*, DGA du Ministère de la Région wallonne, 211 p.
- ETC Group. (2005). *Global Seed Industry Concentration*, ETC Group, 12 p.
- FUGEA. (17 juin 2008). *La FUGEA revendique des prix rémunérateurs et équitables pour les producteurs laitiers et de viande belge et européens*, communiqué, FUGEA.
- GISSÛBELOVA J. (4 juin 2008). *Grève du lait en Allemagne : les fermiers tchèques se déclarent solidaires*. Radio Prague. <http://www.radio.cz/fr/article/104772>
- GOUIN D.-M. (2005). « La performance économique comparée des systèmes de régulation du secteur laitier, une analyse internationale ». In Direction des Politiques Economiques et Internationales, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, République Française, *Notes et études économiques n°24*, pp. 99-133.
- HCNUDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. HCNUDH, 4 p.
- HELBLING T., MERCER-BLACKMAN V., CHENG K. (2008). « Vague porteuse ». In FMI, *Boom des matières premières : pour combien de temps encore ?*, Finance & Développement, Volume 45, Numéro 1, mars 2008, p.10-15.
- KONING N., ROBBINS P. (2005). "Where There's a Will There's a Way : Supply Management for Supporting the Prices of Tropical Export Crops". In IIED (International Institute for Sustainable Development), ICTSD (International Centre for Trade and Sustainable Development). *Agricultural Commodities, Trade and Sustainable Development*. IIED, ICTSD, p. 181-200.

- La Libre.be (17/09/2008). *925 millions de personnes ont faim dans le monde*. La libre.be : <http://www.lalibre.be/societe/sciences-sante/article/446392/925-millions-de-personnes-ont-faim-dans-le-monde.html>
- La Libre.be. (22/10/2008). *Baisse du prix du lait répercutée à moitié*. La libre.be : <http://www.lalibre.be/toutelinfo/belga/103404/baisse-prix-du-lait-repercutee-a-moitie.html>
- Le Sillon belge. (14 novembre 2008). « Des perspectives peu encourageantes », *In Le Sillon belge, Le Sillon belge N°3349*, p. 4.
- MAZOYER M. (2005). Développement agricole inégal et sous-alimentation mondiale. *In Mazoyer M., Roudart L. (direction). La fracture agricole et alimentaire mondiale. Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*. Universalis, p.15-35.
- MAZOYER M. (2008). « Pauvreté paysanne, sous-alimentation et avenir de l'humanité ». *In DESGAIN S., OUMOU Z., Nourrir la planète. Comprendre la souveraineté alimentaire*. CNCD, LUC PIRE, p.10-28.
- MURPHY S. (2006). *Concentrated Market Power and Agricultural*. Heinrich Böll Foundation, Misereor, Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy, 41 p.
- ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. [23/02/07]. Disponible <[http://www.un.org/french/aboutun/dudh/dudh\\_text.htm](http://www.un.org/french/aboutun/dudh/dudh_text.htm)>
- PARMENTIER S., DRUART J. (5 décembre 2008). « Une PAC en voie de libéralisation totale ! », *In Le Sillon belge, Le Sillon belge N°3352*, p. 9.
- PFSA (Plate-Forme Souveraineté Alimentaire). (2008). *L'avenir du secteur laitier européen. La PFSA plaide pour la préservation et l'amélioration du système de gestion de l'offre.*, PFSA, 4 p.
- Radio Prague (4 juin 2008). *Grève du lait en Allemagne : les fermiers tchèques se déclarent solidaires* : <http://www.radio.cz/fr/article/104772>
- Romandie News (2 juin 2008). *La grève du lait continue de prendre de l'ampleur en Suisse* : [http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20080602145303921721948107000\\_brf030.xml](http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20080602145303921721948107000_brf030.xml)
- Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement. (4<sup>ème</sup> trimestre 2008). « Estimation du coût de production du lait », *In Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Les nouvelles de l'automne*, p. 5.
- SOMO (Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen). (2005). *The challenge of the role of supermarkets for sustainable agriculture and trade related issues*. SOMO, 4 p.
- SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique et Information économique. (2006). *Chiffres clés 2006, Aperçu statistique de la Belgique*. SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, 48 p.
- SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. (2008). *Développements récents dans l'évolution des prix et des coûts de la chaîne du lait*. 47 p.
- The Business Journal of the Greater Triad Area, "Syngenta lobbying tab \$400k for quarter", 9 juin 2008 : <http://www.bizjournals.com/triad/stories/2008/06/09/daily3.html?t=printable>
- Trends.be (28 mai 2008). *La grève du lait allemande fait tache d'huile en Europe* : <http://www.trends.be/fr/economie/politique-economique/12-1635-45525/la-greve-du-lait-allemande-fait-tache-d-huile-en-europe.html#topPage>